

SEANCE DU 23 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le vingt trois avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le seize avril deux mil quinze, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, MM. EHRHARD Pierre, COSSIN Jean-Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mme JEANNIOT Séverine, MM. VICHARD Michel, DEVOY Christophe, ETIENNE Florent, Mlle GODARD Angélique, Mmes BERGUER Carole, BARTHELEMY Sylvette.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Néant.

ETAIT ABSENT : Néant.

Secrétaire de Séance : Madame BARTHELEMY Sylvette.

Objet N° 1

COMPTES DE GESTION 2014 Budget principal et budget annexe d'Assainissement

Le Conseil Municipal accepte et vote les comptes de gestion 2014 de la commune et du service annexe d'assainissement, présentés par le Receveur Municipal, Mme HENRY Isabelle, comme étant conformes aux comptes administratifs 2014.

OBJET N° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 *COMMUNE*

Monsieur BOULLEE Michel, Maire, laisse la présidence à M COSSIN JP, se retire et s'abstient de délibérer.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014, les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur ainsi que le compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur BOULLEE Michel, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la commune de SUZANNECOURT, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Le Conseil Municipal :

- 1 procède au règlement définitif du budget 2014 et fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

| SECTIONS | RESULTATS N-1 | AFFECT. INVEST. | MANDATS | TITRES | RESULTATS 2014 | RESULTATS CLOTURE 2014 |
|----------------|---------------|-----------------|------------|------------|-----------------|------------------------|
| INVESTISSEMENT | 18.916,17 | - | 123.208,97 | 16.015,33 | - 107.193,64 | -88.277,47 |
| FONCTIONNEMENT | 248.442,67 | - | 157.896,90 | 193.733,52 | 35.836,62 | 284.279,29 |
| RESULTATS | 267.358,84 | - | 281.105,87 | 209.748,85 | - 71.357,02 | 196.001,82 |

- 2 approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- 3 déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

OBJET N° 3

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014
SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur BOULLEE Michel, Maire, laisse la présidence à M. COSSIN Jean-Pierre, se retire et s'abstient de délibérer .

Après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2014, les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur ainsi que le compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur BOULLEE Michel, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances du service annexe d'assainissement de la commune de SUZANNECOURT, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Le Conseil Municipal :

- 1 procède au règlement définitif du budget 2014 et fixe comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

| SECTIONS | RESULTATS N-1 | AFFECT. INVESTISS | MANDATS | TITRES | RESULTATS 2014 | RESULTATS CLOTURE 2014 |
|----------------|----------------|-------------------|-----------|-----------|----------------|------------------------|
| INVESTISSEMENT | - 11.726,03 | - | 11.329,44 | 16.765,96 | 5.436,52 | -6.289,51 |
| FONCTIONNEMENT | 8.976,96 | 8.976,96 | 8.122,44 | 17.222,75 | 9.100,31 | 9.100,31 |
| RESULTATS | - 2.749,07 | 8.976,96 | 19.451,88 | 33.988,71 | 14.536,83 | 2.810,80 |

- 2 approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- 3 déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

OBJET N° 4

**AFFECTATION DE RESULTATS 2014
COMMUNE**

CONSIDERANT les dispositions d'application de la comptabilité M 14,
 CONSTATANT l'excédent cumulé de fonctionnement de 284.279,29
 ainsi déterminé :

- l'excédent antérieur reporté (110) est de 248.442,67
- l'affectation à la section d'investissement (1068) est de 0,00
- le résultat de l'exercice est de 35.836,62
- l'excédent cumulé au 31 décembre 2014 est de 284.279,29

Le Conseil Municipal en décide l'affectation suivante :

- pour le financement de la section d'investissement (1068)..... 88.277,47
- pour le résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2014.... 196.001,82

Objet n° 5

**AFFECTATION DE RESULTATS 2014
SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

CONSIDERANT les dispositions d'application de la comptabilité M 49,
 CONSTATANT l'excédent cumulé d'exploitation de 9.100,31
 CONSIDERANT que :

- Le résultat antérieur reporté (110) est de 8.976,96
- l'affectation à la section d'investissement (1068) est de 8.976,96
- le résultat de l'exercice est de 9.100,31
- l'excédent cumulé au 31 décembre 2014 est de 9.100,31

Le Conseil Municipal en décide l'affectation suivante pour le budget 2015 :

- pour le financement de la section d'investissement (1068)... 6.289,51
- pour le financement de la section de fonctionnement 2.810,80

Objet N° 6

**Budget primitif 2015
COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après présentation des diverses propositions faites par Monsieur le Maire arrête et vote le budget primitif 2015 comme ci-dessous :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-------------------|-------------------|
| INVESTISSEMENT | 301.144,00 | 301.144,00 |
| FONCTIONNEMENT | 444.386,67 | 444.386,67 |
| TOTAUX | 745.530,67 | 745.530,67 |

OBJET N° 7

**Budget primitif 2015
SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après présentation des diverses propositions faites par Monsieur le Maire arrête et vote le budget primitif 2015 comme ci-dessous :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------|------------------|
| INVESTISSEMENT | 23.055,47 | 23.055,47 |
| FONCTIONNEMENT | 14.411,95 | 14.411,95 |
| TOTAUX | 37.467,42 | 37.467,42 |

OBJET N° 8

taxes DIRECTES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal reconduit les taux des taxes directes locales appliqués en 2014, pour l'exercice 2015 :

| TAXES | BASES 2015 | TAUX | PRODUIT ATTENDU 2015 |
|-----------------------|------------|---------|----------------------|
| Taxe d'habitation | 296.400,00 | 9,58 % | 28.395,00 |
| Taxe foncier bâti | 187.900,00 | 19,43 % | 36.509,00 |
| Taxe foncier non bâti | 9.600,00 | 24,48 % | 2.350,00 |
| TOTAL | | | 67.254,00 |

Objet n° 9

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL
26 bis, Grande rue à Suzannecourt – 52300

Compte tenu du départ de M. & Mme JOLY Fabrice, locataire du logement communal, 26 bis, Grande Rue,
Suite à la demande de location faite par Mme VITRY Jacqueline, pour ce même logement,

Le Conseil Municipal accepte la location à cette dernière, moyennant un loyer mensuel de 400,00 €. Une caution de la valeur d'un loyer sera exigée ainsi que les loyers mensuels payables par titres de recette auprès de la Trésorerie de Joinville-Poissons.

Mme VITRY Jacqueline devra se soumettre aux éventuelles contraintes causées par la fréquentation des locaux réservés aux besoins communaux et ne devra, en aucun cas, entraver les communs (escaliers-palier). Le stationnement devant la mairie lui sera interdit, sauf devant les portes du garage mis à sa disposition ainsi que la cave, dans le cadre de cette location.

Monsieur le Maire est chargé de faire signer le bail correspondant à Mme VITRY Jacqueline qui entrera dans les lieux à compter du 15 mai 2015.

Objet n° 10

SDEHM – Participation EFFACEMENT ET extension DES RESEAUX

Compte tenu des travaux d'investissement votés, ce jour,

Le Conseil Municipal accepte les participations présentées par le SDEHM, pour :

- l'éclairage public concernant le déplacement d'un poteau pour 875,56 €
considérant le faible coût, l'amortissement se fera sur une année.

- l'effacement des réseaux aériens et l'éclairage public lieudit « derrière le Four »
pour15.750,00 €
l'amortissement de cet investissement se fera sur 10 années.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions présentées par SDEHM,
pour ces réalisations.

OBJET DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015

- 1 Comptes de Gestion 2014 – Commune – Service annexe d’Assainissement.
- 2 Compte Administratif 2014 - Commune.
- 3 Compte Administratif 2014 – Service annexe d’Assainissement.
- 4 Affectation de résultats 2014 – Commune.
- 5 Affectation de résultats 2014 – Service annexe d’Assainissement.
- 6 Budget Primitif 2015 – Commune.
- 7 Budget Primitif 2015 – Service annexe d’Assainissement.
- 8 Taxes Directes Locales 2015.
- 9 Location du logement communal.
- 10 SDEHM – Participation pour Effacement et extension de réseaux.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (séance du 23 .04.2015)

Monsieur BOULLEE Michel,
Maire,

Monsieur EHRHARD Pierre,
1^{er} Adjoint,

Monsieur COSSIN Jean-Pierre,
2^{ème} Adjoint,

Monsieur MOGIN Jean-Marie,
3^{ème} Adjoint,

Madame JEANNIOT Séverine,
Conseiller,

Monsieur VICHARD Michel Conseiller,
Conseiller,

Monsieur DEVOY Christophe,
Conseiller,

Monsieur ETIENNE Florent,
Conseiller,

Mademoiselle GODARD Angélique,
Conseiller,

Madame BERGUER Carole,
Conseiller,

Madame BARTHELEMY Sylvette,
Conseiller,